

FMB topolino

Une prestation pour les collaborateurs FMB

Avec FMB topolino, BKW FMB Energie SA soutient les pères et les mères engagés dans la vie professionnelle en matière de garde de leurs enfants.

Quels sont les avantages de cette offre pour les collaborateurs de FMB?

- Concilier plus facilement vie professionnelle et vie familiale
- Encourager l'égalité des chances entre hommes et femmes
- Faciliter l'organisation des familles monoparentales

Participation aux frais

Dans le cadre du programme «topolino», FMB participe aux frais de garde des enfants. Les variantes suivantes sont prévues:

- FMB réserve des places dans les crèches existantes
- Les parents choisissent eux-mêmes une crèche reconnue

- Les parents optent pour une maman de jour affiliée à une association de parents de jours reconnue
- Les parents choisissent une école de jour reconnue ou une autre possibilité de garde

Conseil

Nous offrons à tous les collaborateurs de FMB un conseil professionnel gratuit pour toutes les questions relatives à la garde des enfants ainsi que notre soutien pour chercher une place de crèche, un parent de jour ou une école de jour (adresse, Childcare Service Bern).

Contribution de FMB

1. Une participation aux frais est accordée pour les places de crèche réservées par FMB, les places dans d'autres crèches ou écoles de jour reconnues ainsi que pour les places dépendant d'une association de parents de jours reconnue.

2. Dans le cas du personnel employé à temps partiel, les heures de garde pour lesquelles FMB accorde une participation ne doivent pas dépasser les heures de travail.

3. La participation aux frais accordée par FMB peut atteindre jusqu'à 50% des coûts effectifs, elle est toutefois limitée à 70 CHF au plus par enfant et par jour de garde donnant droit à l'allocation (voir tableau).

4. Si un autre employeur accorde déjà une participation aux frais, l'allocation accordée par FMB sera réduite proportionnellement.

5. La participation aux frais accordée par FMB dépend du revenu total des deux parents (revenu annuel brut, y compris 13^e salaire, gratifications, pensions alimentaires et rentes). Les prestations d'assistance sociale ne sont pas prises en compte. En cas de revenu irrégulier, une valeur moyenne est calculée. Le revenu imposable est majoré de 20% pour les personnes exerçant une activité indépendante.

6. La participation aux frais accordée par FMB est calculée sur la base du revenu communiqué. À cet effet, les parents remplissent le formulaire «Participation aux frais – topolino» et le font parvenir, avec les annexes requises, à leur personne de contact au sein du Human Resources Management.

7. Pour les places de crèche réservées par FMB et directement payées par l'entreprise, les frais incombant au collaborateur sont déduits mensuellement de son salaire. Dans tous les autres cas de garde, la participation aux frais accordée par FMB est versée mensuellement avec le salaire, contre présentation des factures.

8. Le versement de la participation aux frais accordée par FMB s'arrête lorsque l'enfant termine sa scolarité obligatoire, lors de la cessation des rapports de travail ou en cas de congé non payé.

Consultation professionnelle

L'entreprise Childcare Service conseille les parents engagés dans la vie professionnelle en matière de garde de leurs enfants et les aide à trouver des places de garde (crèches, parents de jour, écoles de jour, garde à court terme en cas de maladie, etc.).

Les collaborateurs de FMB peuvent se faire conseiller gratuitement par Childcare Service Bern.

Childcare Service Bern

Marktgasse 28
3000 Berne 7
Tél. 031 311 74 09
bern@childcare.ch

Place de crèche FMB

Si vous souhaitez obtenir une place de crèche FMB pour votre enfant, adressez-vous directement à la crèche Kids & Co, Viktoriastrasse 37 (bus n° 10, entre le siège et la DR Berne).

Kids & Co

Viktoriastrasse 37
3013 Berne
Tél. 031 332 78 20

Participation aux frais

| Reveu annuel total des parents en CHF | Participation aux frais par enfant | | |
|---------------------------------------|------------------------------------|------|---------------------|
| | Parents | FMB | FMB par jour en CHF |
| jusqu'à 90 000.- | 50 % | 50 % | jusqu'à 70.- |
| 90 000.- à 105 000.- | 60 % | 40 % | jusqu'à 56.- |
| 105 000.- à 120 000.- | 70 % | 30 % | jusqu'à 42.- |
| 120 000.- à 135 000.- | 80 % | 20 % | jusqu'à 28.- |
| jusqu'à 150 000.- | 90 % | 10 % | jusqu'à 14.- |

HR06F35000 5.2009

FMB®

BKW FMB Energie SA
Human Resources Management
Viktoriaplatz 2
3000 Berne 25

Téléphone 031 330 51 11
Téléfax 031 330 56 35

www.bkw-fmb.ch
info@bkw-fmb.ch

Garde des enfants du personnel

FMB topolino



vostra partner
1to1
energy

BKW FMB Energie SA

FMB®